

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE
DU LUNDI 5 FÉVRIER 2018**

Présent.es : Bertrand RAVON, Ivan BRUNEAU, Antoine BONHOMME, Mohammed SEFFAHI, Alexis LAURENT, Pauline TEIXEIRA, Béatrice MAURINES, Axel GUIOUX, Clémence PINEAU, Marion GOLAN, Leïla MATHIAS, Diane RODET, Dorota DAKOWSKA (pour le point 5)

Excusé.es : Montserrat EMPERADOR BADIMON (procuration donnée à Ivan BRUNEAU), Michèle CROS, Dorota DAKOWSKA (procuration donnée à Ivan BRUNEAU pour les points 1 à 4), Jean-Hugues DECHAUX (procuration donnée à Bertrand RAVON), Michel PERONI

Invité.es : Benoît PERROUIN

Présidente : David GARIBAY

Secrétaire de séance : Anne Joëlle BOTTEMER

1. Réforme de l'accès à l'université

« Les membres du conseil d'UFR, réunis le 5 février 2018, ont discuté des attendus locaux des portails portés par l'UFR. Ils/elles ont manifesté leurs réserves à l'égard d'une procédure qui introduit des mécanismes de sélection dans l'accès à l'université et qui les obligent à anticiper la mise en œuvre d'une réforme qui n'est pas encore votée. Ils/elles considèrent que ces questions relèvent aussi de la compétence des élu.es du conseil d'UFR. Ils/elles invitent les responsables des portails Institutions et société, Sciences sociales et MIASHS à modifier les attendus locaux en suivant le texte ci-dessous. Ces modifications ont pour but de transformer un texte qui évoquait les qualités attendues pour davantage mettre l'accent sur les processus de formation et d'acquisition proposées par les portails et des licences. Ces modifications prennent en compte les débats lors du conseil, et en particulier les interventions des élu.es étudiant.es ».

Motion approuvée à l'unanimité.

2. Principe de l'organisation d'un groupe de travail pour l'amélioration de la formation en L1.

Approuvé à l'unanimité.

3. **Convention de partenariat avec le lycée privé Les Minimes qui ouvre une classe préparatoire aux concours IEP en un an**

« Le conseil d'UFR décide d'une part le report du vote sur la convention de partenariat et d'autre part demande un éclaircissement sur la question de l'intégration des heures dans le service ».

Approuvé à l'unanimité.

4. **Avenant à la convention de coopération spécifique pour le cursus intégré franco-allemand « Études interculturelles franco-allemandes » entre l'Université Albert-Ludwig de Fribourg-en-Brisgau, l'Université Lumière Lyon 2 et l'École normale supérieure de Lyon (en annexe).**

Approuvé à l'unanimité.

5. **Principe de non-comptabilisation des absences des étudiant.es lors des manifestations appelées par l'intersyndicale contre le projet de réforme d'accès à l'université**

Approuvé à l'unanimité.

